

raient repayer ailleurs pour des services que vous avez déjà payé. Dans tous les cas, respectez la règle: MAGASINEZ...

Si vous possédez déjà un contrat avec une entreprise pour des préarrangements funéraires, il serait bon de regarder votre contrat et de bien en comprendre les conditions. Aussi, vous pouvez vérifier auprès de l'Office de la protection du consommateur si le compte en fiducie de l'entreprise respecte la loi. Si vous croyez être lésé, faites parvenir une plainte écrite à l'Office de la protection du consumma-

teur et faites-nous en parvenir une copie. Joignez-y une copie de votre contrat en indiquant pour quelles raisons vous pensez avoir été lésé. Nous avons besoin de ces informations afin de continuer d'être vigilants dans ce dossier et afin de bien cerner les problèmes qui vous affectent et de trouver les bonnes solutions.

<sup>1</sup> Fédération de l'âge d'Or du Québec

<sup>2</sup> Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités

<sup>3</sup> Corporation des thanatologues du Québec

## Assurance-médicaments : mise en garde...

L'idée d'offrir un régime universel d'assurance-médicaments qui complète notre dispositif de protection sociale en matière de santé n'est pas récente. En fait, elle avait été suggérée par la Commission Hall en 1964 et la Commission Castonguay-Nepveu en 1967.

Cependant, cette protection sociale doit dépasser la loi 33 actuellement en vigueur. Le gouvernement doit adopter une politique globale du médicament qui responsabilise tous les intervenants du médicament (industries pharmaceutiques, pharmaciens, organismes de contrôle, médecins, etc.) afin que les coûts des médicaments diminuent et que l'accessibilité des consommateurs soit préservée. En fait, la Fédération nationale des associations de consommateurs (FNACQ) considère que pour un vrai régime universel d'assurance-médicaments, il faudrait notamment :

- Un régime entièrement public et administré par la RAMQ.
- Le respect du gouvernement québécois des cinq principes enchâssés dans la loi canadienne de la santé et qui sont: l'universalité, l'accessibilité, la transférabilité, l'administration publique et l'intégralité.

**D'autre part, le premier janvier 1998 marque le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-médicaments au Québec. Pour plusieurs consommateurs et consommatrices, le cadeau pourrait être de mauvais goût... En effet, lors de votre prochain rapport d'impôt, ce qui s'en vient à grand pas, il faudra faire le paiement de la prime. C'est donc, en général, 175 \$ qu'il vous faut prévoir déboursier. Il est bon de commencer tout de suite à mettre ce montant de côté!**

## Les assurances et la FNACQ : des nouvelles importantes...

Un nouvel organisme de défense des droits des consommateurs spécialisé dans les assurances vient de se mettre en place. Le Regroupement des consommateurs d'assurance (RCA) travaille notamment sur un recours collectif contre une entreprise d'assurances qui vend des polices participatives et il entend développer des outils d'information pour les consommateurs dont un rapport d'évaluation sur les polices d'assurance les plus populaires sur le marché actuellement.

De plus, le groupe prévoit déposer un mémoire lors de la Commission parlementaire qui entendra les propositions de modifications de la Loi des Intermédiaires de marché. Ce projet de loi autoriserait, entre autres, les Caisses populaires Desjardins à vendre une gamme plus large de produits d'assurance. Une grande vigilance s'impose...

Nous profitons de l'occasion pour annoncer que le Regroupement des consommateurs d'assurance a joint les rangs de notre fédération et que nous allons travailler conjointement sur ces dossiers. Les consommateurs ont besoin d'information et de réponses précises à leurs questions et ensemble, la FNACQ et le RCA, nous tenterons de le faire. Bienvenue à ce nouveau groupe !



**Fédération  
Nationale des  
Associations de  
Consommateurs du  
Québec**

La Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec  
1215, rue Visitation, bureau 103, Montréal (Québec) H2L 3B5  
Téléphone : (514) 521-6820 • Télécopieur : (514) 521-0736 • fnacq@accent.net

**Vous désirez plus d'information? Écrivez-nous.  
Vous avez des problèmes de consommation? Faites-nous en part.**